

Conseil municipal du 11 septembre 2019

Convocation en date du 3 septembre 2019

Début de séance 20h

Présent(s) :

Bernard RUAL, Maire

Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjoints

Daniel CHASSEING, Rémi BESNIER, Gérard MORATILLE, Marcelle LAGARDE, Emilie CHARTAGNAC, Carla LELIEVRE, Laurence TER-HEIDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Martine CHASTAGNAC donne procuration à Bernard RUAL

Excusés :

Alain SAGE

Absents :

Delphine CLEDAT

Jean-Pierre GOUMONDIE

Etienne ANGLERAUD

1. Transfert des biens de section des habitants de l'Angle à la commune

M. le Maire présente le projet de communalisation des biens de section des habitants de l'Angle sur la commune de Chamberet en application de l'article L2411-12-1 et permettre ainsi de valoriser les équipements touristiques.

Cet article vise le cas d'abandon manifeste de la section par ses membres qui conduit le Conseil Municipal à solliciter au représentant de l'Etat un transfert des biens, droits et obligations de la section à la commune si notamment depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal, ce qui est le cas pour la section des habitants de l'Angle pour une surface de 33 722 m² comprenant les parcelles CH71, CH 72, CH 73, CH 74, CH 75, CH 207, CH 359, CH 361, CH 364.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de décider de mettre en œuvre la procédure pour la communalisation des sections ci-dessus mentionnées afin de valoriser les équipements touristiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de lancer la procédure de communalisation la section des habitants de l'Angle, en application de l'article L 2411-12-1 du CGCT,
- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette procédure pour permettre la communalisation des sections ci-dessus mentionnées.

2. Maison de santé

M. le Maire rappelle que le fonctionnement de la maison de santé. L'association des professionnels Chamberet Avenir Santé paye un loyer à la communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources. La commune de Chamberet lors du conseil municipal du 20 mai 2019 s'est engagée à payer le loyer des locaux sans professionnels. Monsieur le Maire propose de verser 400 € par mois pour une durée d'un an soit 4800 € pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de verser la subvention de 4 800 € pour une année à l'association Chamberet avenir santé,
- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents à cette affaire.

Le Dr CHASSEING ne prend pas part au vote.

Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire de rechercher des professionnels de santé (dentiste, médecins...) Des pistes de recherche sont en cours avec l'hôpital de Tulle. Si ces investigations ne sont pas satisfaisantes, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour faire appel à un cabinet de recrutement privé. Ce cabinet est intervenu à Vigeois, et au Lonzac.

La commune devra héberger gratuitement le professionnel pendant un an le professionnel. Le coût de la prestation s'élève à 10 000€. A l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour faire ses démarches.

3. Bâtiments photovoltaïques

Mr le Maire rappelle que la commune de Chamberet à solliciter la construction de deux bâtiments photovoltaïques à la zone artisanale de la Malatie : un bâtiment de 800 m² et un bâtiment de 600 m² sur le lot 4. De même, une étude est en cours pour recouvrir l'Espace Chamberet Solidaire de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents à cette affaire.

4. Extension du réseau AEP du village d'Arsouze

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande des habitants d'Arsouze qui ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable de la commune. En effet depuis trois ans, les sources privées ne leur permettent pas d'avoir assez d'eau en période d'étiage. Une solution a été trouvée pour cette année avec un raccordement à la source de Mr Mavaleix.

L'ensemble des habitants est d'accord pour prendre un abonnement au service de l'eau. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une étude pour cette adduction d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de lancer une étude pour les travaux d'adduction d'eau au village d'Arsouze,
- autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents à cette affaire.

Questions diverses

- Mr le Maire donne lecture du courrier du Dr Champeau concernant l'aménagement de sécurité devant le cabinet médical qui est accidentogène et demandant un ralentisseur.

Mr le Maire explique que cet aménagement (rétrécissement de chaussée) était prévu pour solutionner deux problèmes : trouver du stationnement supplémentaire et faire ralentir la circulation.

Le Dr Chasseing explique que le stationnement devant le cabinet médical et sur le parking Chaumeil est tout à fait suffisant car les professionnels reçoivent sur rendez-vous et les voitures accélèrent plutôt que de ralentir.

Un réhausseur sera donc installé.

- Emilie CHARTAGNAC demande de bien vouloir vérifier les dalles devant le Chambertois qui se soulèvent et qui provoquent des chutes.
- Laurence TER-HEIDE demande à quel moment seront réalisés les travaux au-dessus de la Poste. Mr le Maire lui répond que ces travaux ne sont pas au budget 2019.
- Gérard MORATILLE demande quand est-ce que les travaux de la résidence sénior redémarreront. Mr le Maire lui répond que la Directrice lui a dit mi-novembre.
- Gérard MORATILLE explique que l'éclairage du stade a été changé et en cours d'homologation par les instances du foot.

Fin du conseil à 22 heures